



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 26 septembre 2011, a adopté les règlements suivants :

- 11-025** **Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 9995-9999, avenue Larose, pour des personnes ayant besoin d'hébergement**
L'objet est de permettre l'occupation de ce bâtiment situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville comme centre de réadaptation ou comme centre de protection de l'enfance.
- 11-027** **Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé aux 3520 et 3522, rue Sherbrooke Est**
L'objet est de permettre l'occupation de ce bâtiment situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme centre de réadaptation.
- 11-028** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud de la 3e Avenue, entre les rues René-Lévesque et De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**
- 04-047-98** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins**
- 04-047-114** **Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) [14205, rue Notre-Dame Est - arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles]**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 4 octobre 2011